

coordination des vues de la CEE, n'a joué qu'un rôle effacé aux réunions de comité, comme d'ailleurs, d'une manière générale, à la CSCE. En revanche, le Canada a été très actif, réagissant contre la position des Neuf et relançant au besoin la discussion afin de parvenir à une position plus acceptable pour l'ensemble de l'OTAN.

Comme il faut encore rappeler à certains Européens que l'Amérique du Nord ne constitue pas un monolithe, le Canada a très nettement amélioré son image au cours de la Phase II.

Compte tenu du vif intérêt que le Canada porte aux travaux du Comité III, de son rôle dans les réunions de comité de l'OTAN et de sa décision de devenir membre de la Commission économique européenne, les diplomates de l'Europe occidentale n'ont pu manquer de comprendre qu'il tient à jouer un rôle dans l'avenir de l'Europe et que sa politique étrangère est distincte de celle des États-Unis. Au cas où le Gouvernement libéral voudrait se rappeler qu'il a paternité de l'Option Trois — diversification des relations internationales visant à réduire la vulnérabilité actuelle du pays — la participation canadienne à la CSCE a contribué à rendre cette option plus valable.

Cette analyse de la deuxième phase de la CSCE insiste assez peu sur les déclarations finales qui constituent l'objectif

(Voir Murray Goldblatt dans *Perspectives internationales* de janvier-février 1973)

Après des vacances d'été de six semaines, la deuxième phase de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a repris ses séances à Genève le 9 septembre.

ostensible des négociations. J'ai préféré souligner l'introduction de nouveaux thèmes de débat, de pays nouveaux et de méthodes nouvelles dans la diplomatie de la détente, ainsi que les avantages tirés du processus de négociations multilatérales par certains participants, dont le Canada et la CEE. En terminant, il convient de rappeler l'importance des textes définitifs. Ils résument les principes fondamentaux des relations internationales en Europe et définissent également les secteurs particuliers de coopération acceptables à tous les gouvernements européens. Les textes de la CSCE serviront à orienter les futures relations bilatérales et à définir les nouveaux mandats de plusieurs organisations internationales (notamment la CEE et l'Unesco). De façon plus générale, cependant, l'importance de la CSCE ressort, comme l'a dit Michael Palmer, «moins de son influence en tant qu'événement isolé que de la possibilité qu'elle offre de poursuivre un dialogue multilatéral sur toute une gamme de sujets et d'y associer les pays de l'Europe de l'Ouest et de l'Est comme ceux de l'Amérique du Nord».

## *Les MBFR à l'avant-scène*

# Évaluation des possibilités de contrôle des armements

par Robin Ranger

Les accords américano-soviétiques sur le contrôle des armements ont pris une importance politique croissante en tant que symboles des relations entre superpuissances, en même temps que diminuait leur impact technique sur le développement et le déploiement de nouveaux systèmes de défense. C'est donc un sens politique qu'il faut réserver aux accords conclus à Moscou, en juillet 1974, par le président Nixon et le chef du parti communiste, Leonid Brejnev. En fait, ni l'accord sur un traité de limitation des essais nucléaires sous-terrains ni l'entente sur les limitations

ultérieures d'un système de défense anti-missiles (ABM) n'entrave sérieusement la mise au point de nouvelles armes nucléaires stratégiques et tactiques. Ces accords traduisent cependant la volonté politique des superpuissances de réaffirmer une détente qui a subi de sérieux contrecoups depuis un an. De même, le fait de ne pouvoir donner suite aux pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT I) de 1972 a plus d'importance au point de vue politique qu'au point de vue technique.

Il était improbable qu'un éventuel